

par Michel LE GUERN

Un manuel de logique est par nature un livre ennuyeux, qu'on lit par nécessité, rarement par plaisir. *La Logique ou l'art de penser* fait exception ; c'est un livre qu'on lit et qu'on relit par plaisir, et la succession des rééditions sur plus de trois siècles montre que l'opinion des lecteurs sur ce point ne s'est jamais démentie. Un manuel de logique est normalement ennuyeux, parce qu'il est totalement cohérent et parfaitement monologique. *La Logique* de Port-Royal n'est pas monologique, et une lecture attentive y relève des ruptures qui sont assez discrètes pour ne pas être taxées d'incohérences, mais assez nettes pour traduire des divergences de point de vue. Les positions d'Arnauld et celles de Pascal sur certaines questions d'épistémologie sont inconciliables, et pourtant *La Logique* présente côte à côte les éléments des deux épistémologies (1). Quant aux positions de Nicole, elles ne coïncident pas non plus avec celles d'Arnauld. L'écart est assez marqué pour qu'on puisse percevoir dans le livre le dialogue entre les deux voix. Sur la question des lieux, par exemple, la manière dont s'enchaînent les chapitres XVII et XVIII de la Troisième Partie produit une présentation quelque peu paradoxale. Le chapitre XVII a pour objet de démontrer que la méthode des lieux est à peu près inutile ; sans doute aurait-il été conforme à la cohérence de ne pas s'y attarder davantage. Et pourtant, la totalité du chapitre XVIII, un des moins courts du livre, consiste en un exposé détaillé de la « division des lieux en lieux de grammaire, de logique et de métaphysique ». Ce qui, dans le cas d'un auteur unique, apparaîtrait comme une incohérence doit être ici interprété comme une divergence entre l'opinion de Nicole et celle d'Arnauld. Le réquisitoire contre la méthode des lieux a été rédigé par Nicole, et correspond sans doute à un premier état de la pensée d'Arnauld. Mais Arnauld a changé d'avis : l'importance qu'accorde le cartésien

Clauberg à la méthode des lieux lui a fait comprendre qu'elle n'est pas incompatible avec la philosophie de Descartes. Ici, la contradiction peut être résolue : le chapitre XVIII conduit à une réinterprétation du chapitre XVII : ce qui est condamné, ce n'est pas la méthode des lieux en soi, mais la méthode des lieux selon Ramus, Aristote et Raymond Lulle (2).

D'autres contradictions sont plus difficiles à résoudre, même si certaines divergences frappent moins en raison de la distance qui sépare dans le texte les positions opposées. Les jugements — parfois implicites — portés sur Gassendi vont de l'hostilité, où l'on reconnaît aisément Arnauld, qui manifeste par là sa fidélité à Descartes, à l'admiration, qui est le fait de Nicole, sans doute sous l'influence de Pascal. La seconde édition ajoute au chapitre sur les sophismes (Troisième Partie, ch. XIX) un long paragraphe sur le « dénombrement imparfait » (§ IV), qui n'est pas autre chose qu'un réquisitoire contre Gassendi et sa théorie du vide. Ce réquisitoire, aisément imputable à Arnauld qui avait déjà attaqué Gassendi dans le premier chapitre de la Première Partie, vient bizarrement se placer immédiatement après une mention élogieuse du même Gassendi : « comme M. Gassendi a fort bien remarqué ». C'est évidemment l'hommage à Gassendi qui a provoqué la réaction hostile d'Arnauld. La première rédaction de ce chapitre XIX (ch. XVII de la première édition), où l'hommage à Gassendi est encadré de plusieurs observations qui lui sont empruntées, doit donc être attribuée à Nicole. On nous permettra d'y retrouver l'écho de conversations avec Pascal, tout comme dans le début du Premier Discours. Les tensions qui s'étaient manifestées entre Arnauld et Pascal ont ainsi leur prolongement dans les divergences entre Arnauld et Nicole.

Plus surprenant encore, la condamnation du raisonnement par l'absurde, dans le chapitre IX de la Quatrième Partie, n'empêche pas que ce mode de démonstration soit employé dans les chapitres V et VI de la Troisième Partie. Le fait que la condamnation du raisonnement par l'absurde doive être attribuée à Arnauld entraînerait l'attribution des chapitres V et VI à Nicole, si la répartition entre les deux auteurs devait se faire chapitre par chapitre.

L'existence de divergences entre Arnauld et Nicole est manifeste dans un chapitre de la première édition, qui disparaît dans les éditions suivantes. C'est le chapitre IX de la Troisième Partie : « De la réduction des syllogismes ». Le titre du chapitre est suivi de la remarque : « Ce chapitre est fort inutile ». On voit mal comment

l'auteur de la remarque pourrait être aussi l'auteur du chapitre. Ce chapitre qui sera supprimé après la première édition fait état de suppressions antérieures à celle-ci :

On avait fait sur cette matière diverses observations nouvelles qui se trouveront encore dans les copies manuscrites que plusieurs avaient fait faire de cette *Logique*. Mais comme tout cela est de nul usage, et qu'on ne l'eût pu comprendre qu'avec une assez forte attention d'esprit, on a jugé plus à propos de le retrancher (p. 210-211 de l'édition in-8° de 1662).

Ce que l'on sait des relations entre Nicole et Arnauld dans les années 1658-1662 rend invraisemblable que Nicole ait pu à ce moment là déclarer inutile un texte d'Arnauld. C'est donc Nicole qui est l'auteur du chapitre, et sans doute aussi l'auteur des « observations nouvelles » que la version imprimée n'a pas retenues. Arnauld ne trouve aucun intérêt aux méthodes de réduction des syllogismes qui s'inscrivent dans la perspective de la logique scolastique. Il semble bien que les chapitres qui s'inscrivent dans la tradition de la logique scolastique peuvent être attribués à Nicole. On serait donc tenté d'affirmer que le chapitre « Principe général, par lequel sans aucune réduction aux figures et aux modes on peut juger de la bonté ou du défaut de tout syllogisme » (Troisième Partie, ch. XI dans la 1^{re} éd., ch. X dans les suivantes) constitue le principal apport d'Arnauld à la question des syllogismes. Le recours à une organisation du syllogisme articulant une proposition « contenante » avec une proposition « applicative » rend caduques les considérations sur les figures et les modes, en substituant aux procédés de calcul de la logique formelle une démarche qui paraît plus conforme à l'orientation de la philosophie cartésienne. Mais les choses ne sont pas si simples : certaines caractéristiques syntaxiques et stylistiques, comme on le verra plus loin, imposent d'attribuer la rédaction de ce chapitre à Nicole.

Une analyse plus fine de *La Logique* passe par la détermination de la part de chacun des auteurs. On peut considérer, dans une première approximation, que les chapitres qui constituent une défense et illustration de la philosophie cartésienne, jusque par les exemples de raisonnements qu'ils proposent, sont d'Arnauld. Quant à Nicole, il est moins cartésien qu'anti-aristotélicien : sur de nombreux points, ces positions se rejoignent, mais elles ne coïncident pas.

Le choix des exemples est, lui aussi, différent : Arnauld les

emprunte de préférence aux mathématiques et à la physique, alors que Nicole préfère chercher des illustrations du côté de la morale.

Le seul document qui apporte des précisions sur la part respective d'Arnauld et de Nicole dans la rédaction de *La Logique ou l'art de penser* est le dernier paragraphe d'un petit écrit de Racine, *Diverses Particularités concernant Port-Royal* (*Œuvres de Racine*, éd. Paul Mesnard, 1865, t. IV, p. 608) :

M. Nicole a travaillé seul aux préfaces de la *Logique* et à toutes les additions. Le 1^{er}, le 2^d et le 3^e ont été composés en commun. M. Arnauld a fait tout le 4^{ème}. [Il s'agit des quatre parties de la *Logique*.]

En marge du manuscrit autographe, une note de Jean-Baptiste Racine indique : « Postérieurement à 1679, le 12 avril, époque de la mort de Madame Anne-Geneviève de Bourbon, veuve de Henri de Longueville, princesse qui pendant longtemps avait joué un grand rôle en France ». On peut préciser davantage : comme on le verra plus loin, cet écrit de Racine ne peut pas être antérieur à 1683.

Les indications données par Racine ne sont pas à prendre au pied de la lettre. Ainsi, « toutes les additions » ne doit pas s'entendre de tout ce qui a été ajouté au texte de la première édition. Le paragraphe ajouté dans l'édition de 1664 à la fin du premier chapitre esquisse une théorie du signe qui n'est pas compatible avec celle que Nicole présentera dans le chapitre IV de la Première Partie, ajouté en 1683. Il faut donc l'attribuer à Arnauld, tout comme les remaniements apportés en 1664 à la Quatrième Partie. Le seul ensemble d'additions qu'on puisse attribuer en bloc à Nicole, c'est celui de la cinquième édition, en 1683. Nicole est alors rentré en France, à Chartres, puis à Paris, laissant Arnauld dans son exil flamand. L'éloignement géographique exclut que la rédaction des chapitres de 1683 soit le résultat d'une collaboration, et seul Nicole était en mesure de surveiller l'impression. Il est significatif que le renouvellement du Privilège obtenu par Guillaume Desprez le 28 juin 1705 donne l'indication : « *La Logique, ou l'Art de penser, par le sieur Nicole* ». Le Privilège du 29 juin 1685 indiquait : « *La Logique ou l'Art de penser, revu et corrigé par celui qui en est l'auteur* ». Pour Desprez, c'est bien Nicole qui est devenu le seul auteur de *La Logique*, et les additions de la version définitive n'ont plus à être soumises à l'approbation d'Arnauld.

Quant aux deux Discours, on n'y retrouve pas le style d'Arnauld. Si l'on restreint l'indication « toutes les additions » aux chapitres ajoutés en 1683, rien ne s'oppose à ce qu'affirme Racine. Il semble qu'on puisse également attribuer à Nicole les additions de la seconde édition qui constituent des chapitres entiers, à l'exception du premier chapitre de la Quatrième Partie.

Pour dépasser le niveau de simples probabilités ou de vagues vraisemblances, la détermination de la part de chaque auteur devrait se faire sur des critères formels. Le repérage intuitif des particularités lexicales, syntaxiques ou stylistiques de chacun des auteurs devra être confirmé par le balayage systématique des textes dont l'attribution est déjà solidement établie. Cela ne va pas toujours de soi : pour donner un exemple des difficultés, il suffira de rappeler qu'Arnauld est le seul auteur de moins de la moitié des textes publiés dans la grande édition de ses *Œuvres*.

En attendant qu'une enquête systématique soit menée à bien, on peut proposer quelques observations.

La syntaxe de Nicole est plus novatrice que celle d'Arnauld. Ainsi, « ce sont de ceux-la dont nous parlerons dans ce chapitre » (III, 15) est une construction propre à Nicole, construction qui deviendra fréquente au XVIII^e siècle. Arnauld écrirait, suivant l'usage classique : « ce sont ceux-la dont ». Mais c'est la seule occurrence de cette construction dans *La Logique*.

Autre construction propre à Nicole : il *semble que* + proposition au subjonctif. Cela permet de lui attribuer, entre autres, le chapitre XVI de la Seconde Partie et le chapitre X de la Troisième Partie.

Sans doute pourrait-on déceler des différences de vocabulaire, mais les oppositions ne sont pas tranchées. *Indubitable* est un mot d'Arnauld, mais l'une des seize occurrences qu'on dénombre dans la version définitive de *La Logique* peut être attribuée à Nicole (Première Partie, ch. XV).

Parmi les critères qu'on peut utiliser dans le cas de *La Logique*, on retiendra l'emploi de la première personne. Il est surprenant de trouver autant d'occurrences de *je* dans un livre où se trouve une mise en garde contre les emplois excessifs de la première personne :

Feu M. Pascal, qui savait autant de véritable rhétorique que personne en ait jamais su, portait cette règle jusque à prétendre qu'un honnête homme devait éviter de se nommer, et même de se servir des mots de *je*, et de moi, et il avait accoutumé de dire sur

ce sujet, que la piété chrétienne anéantit le *moi* humain, et que la civilité humaine le cache et le supprime (Troisième Partie, ch. XX ; addition de 1664).

Nicole, à qui on peut attribuer le passage qui conserve ce propos de Pascal, applique la règle qu'il donne : ainsi, le Premier Discours évite le *je*, sauf dans des propos rapportés ; le Second Discours ne présente qu'une occurrence : « Je crois néanmoins ». En revanche, la fréquence élevée des occurrences de la première personne permet d'attribuer à Arnauld la rédaction des chapitres 1, 2, 5, 12 et 13 de la Première Partie, des chapitres 3, 7, 8, 13, 17 et 19 de la Seconde Partie, et du chapitre premier de la Troisième Partie.

Le fait qu'entre les chapitres à fréquence très faible de *je*, attribuables à Nicole, et ceux où la fréquence du *je* est élevée, attribuables à Arnauld, certains chapitres présentent des valeurs moyennes, conduit à penser que les attributions à chacun des auteurs ne doivent pas être nécessairement découpées suivant les frontières de chapitres.

Parmi les moyens qui permettent de répartir les attributions, il faut mentionner les relations qui lient le texte de *La Logique aux autres écrits* des deux auteurs. Arnauld recopie dans *La Logique* des textes qui avaient été rédigés dans une autre intention : le chapitre XII de la Quatrième Partie ne présente que de menues différences par rapport au texte des *Réflexions d'un Docteur de Sorbonne, sur l'Avis donné par Monseigneur l'Évêque d'Alet, sur le CAS proposé touchant la Souscription de la dernière Constitution du Pape Alexandre VII, et du Formulaire de l'Assemblée générale du Clergé de France*, et les chapitres suivants recopient littéralement des passages des écrits sur la signature. D'autres passages de ces écrits se retrouvent dans le chapitre VIII de la Première Partie et dans le chapitre VI de la Seconde Partie. Nicole agit différemment : il reprend, dans les chapitres ajoutés en 1683, des arguments déjà présentés dans la grande *Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*, mais il en remanie totalement la rédaction.

Nicole avait déjà mis à profit le recueil de citations latines qui constitue la seconde partie de l'*Épigrammatum delectus*, dans les corrections apportées en 1664 aux chapitres IX et X de la Seconde partie (ch. VII et VIII dans les deux premières éditions) (3).

On peut attribuer à Arnauld la rédaction du chapitre IX de la Première Partie, « De la clarté et distinction des idées, et de leur

obscurité et confusion », tel qu'il figure dans la première édition: les emprunts à Descartes (*Principes*, I, 45, 47 et 67) sont caractéristiques de son orientation. Les additions de 1664 sont de Nicole : elles prolongent les réflexions sur la physiologie de la douleur dans une direction théologique qui correspond au *Traité des quatre dernières fins de l'homme*, Livre II, De l'enfer, ch. X, De la peine du feu : « Car la douleur que cause le feu n'est pas une simple action du feu sur le corps, c'est l'application de l'âme à ce mouvement » (*Essais de morale*, t. IV).

Si Arnauld fait appel à la collaboration de Nicole pour la composition de *La Logique*, c'est sans doute parce que Nicole est à ce moment-là son collaborateur habituel. Mais c'est aussi parce que Nicole a une expérience de l'enseignement de la logique, comme l'indique l'abbé Goujet dans *La Vie de M. Nicole* :

Quoique le livre si connu sous le titre de *La Logique ou l'art de penser*, dont une grande partie est de M. Nicole, et le reste de M. Arnauld, n'ait point été écrit pendant la tenue de ces Écoles, on doit le regarder néanmoins comme un fruit des exercices que l'on y faisait. Ce fut selon cette méthode et par les mêmes réflexions que M. Nicole conduisit M. Le Nain de Tillemont dans sa philosophie (t. I, p. 40).

Arnauld se réserve de traiter les aspects les plus innovants, ceux qui constituent la part proprement cartésienne du livre. Il confie à Nicole le soin de présenter tout ce que la logique ne peut pas se dispenser de reprendre dans la tradition scolastique. Telle est, dans la première édition, la part de Nicole : c'est une présentation, souvent critique, de la logique aristotélicienne. Ce qui est étrange, c'est que la critique d'Aristote s'inspire, non d'un point de vue cartésien, mais d'un point de vue gassendiste, qui n'est sans doute pas étranger à l'influence de Pascal. La tâche de Nicole ne s'achève pas là: il reste encore à assurer la cohérence de l'ensemble, en conciliant avec le projet arnaldien d'une logique cartésienne les éléments fournis par Pascal, la composante aristotélicienne et les emprunts à Gassendi. Telle est la fonction du Premier Discours.

Dans la seconde édition, la contribution de Nicole se caractérise d'abord par le souci d'appliquer la logique à la réflexion morale : ainsi s'explique l'addition du chapitre X de la Première Partie : « Quelques exemples de ces idées confuses et obscures, tirées de la morale », où l'influence de Pascal est sensible. On y reconnaît déjà

le Nicole des *Essais de morale*. L'autre aspect remarquable des additions de Nicole à la seconde édition constitue un changement d'orientation : la part de la logique naturelle, c'est-à-dire de la réflexion sur l'organisation logico-sémantique des discours en langue naturelle, tend à l'emporter sur la logique formelle héritée de l'École. Ainsi, la composante qui fait de *La Logique* une nouvelle rhétorique se trouve renforcée : dans la Troisième Partie, les chapitres XIV (« Des enthymèmes et des sentences enthymématiques ») et XV (« Des syllogismes de plus de trois propositions ») manifestent bien cette tendance.

Cette réorientation de *La Logique* est encore plus sensible dans la version définitive. Les additions de 1683 ouvrent nettement la logique à la linguistique et à la sémiologie. On sent chez Nicole le souci d'intégrer à *La Logique* les procédés d'argumentation qu'il a été amené à mettre en œuvre dans la controverse sur la présence réelle dans l'Eucharistie (4). Mais le désir d'intégrer à la logique l'analyse du langage va plus loin, comme le montre l'addition des deux premiers chapitres de la Seconde Partie. Le chapitre II retranscrit un chapitre de la *Grammaire générale et raisonnée* : c'est donc un texte d'Arnauld. Mais la décision de l'intégrer à *La Logique* doit être imputée à Nicole, qui transforme ainsi le sens du chapitre, tout en transformant le sens de *La Logique*. Les conséquences épistémologiques de ce transfert ont été bien vues par Marc Dominicy : dans son livre *La Naissance de la grammaire moderne*, il prend comme texte fondateur, non la *Grammaire générale et raisonnée*, comme on aurait pu s'y attendre, mais *La Logique ou l'art de penser*. C'est l'insertion par Nicole, au début de la Seconde Partie, de la composante grammaticale, qui fait de *La Logique* le texte fondateur de la grammaire moderne. Quant au chapitre I^{er}, on y voit habituellement un résumé de plusieurs chapitres de la Grammaire. Sur plusieurs points, Nicole complète et corrige : ainsi, son explication du *que* conjonctif est tout à fait originale. Les différences, même si leur expression est discrète, ont sans doute plus d'importance que ce qui est commun.

Cette première approche demande à être précisée et confirmée. Il est possible de déterminer avec une précision suffisante la part de chaque auteur. C'est Nicole lui-même qui confirme que c'est possible, dans une lettre où il explique son refus d'une collaboration avec Arnauld : leurs styles sont trop différents :

On distingue tellement nos caractères, qu'on ne s'y trompe plus. Comme il y a des peintres qui ayant peu d'imagination donnent à tous leurs personnages le même visage, il y a aussi des gens qui écrivent toujours du même air, et dont l'allure est toujours reconnaissable. Personne n'eut jamais plus ce défaut que moi. Je pense à peu près de la même sorte, et mes expressions ont un tour si uniforme qu'on me reconnoît sans peine (t. VIII bis des *Essais de morale*, lettre LVI).

On a trop souvent l'habitude, depuis le XVII^e siècle, de considérer Nicole comme le secrétaire d'Arnauld, et d'attribuer à Arnauld tout ce que *La Logique* apporte de neuf (5). Sans attendre que l'enquête sur la part respective de chaque auteur ait été menée à son terme, on peut déjà affirmer que le rôle essentiel, dans les trois premières parties de *La Logique*, revient à Nicole (6). Si *La Logique* contient une aussi forte composante pascalienne, à côté de la composante cartésienne, elle le doit, presque autant qu'aux contributions directes de Pascal, à l'influence que Pascal continue à exercer sur Nicole, jusqu'aux derniers remaniements de 1683.

NOTES

(1) Sur les divergences entre Pascal et Arnauld, voir mes articles « Pascal et la négation » (*Littératures classiques*, n° 20, 1994, p. 81-88), et « Arnauld et Pascal » (*Revue internationale de philosophie*, 1994, n° 4, p. 463-480).

(2) Cette répartition des deux chapitres entre les deux auteurs constitue une explication meilleure que celle que j'avais proposée dans « La critique des lieux et des catégories à Port-Royal » (*Lieux communs, topoi, stéréotypes, clichés*, p.p. Christian Plantin, Paris, Kimé, 1994, p. 435-441).

(3) La première rédaction de II, 9 est vraisemblablement d'Arnauld, d'après la fréquence des emplois de la première personne. *L'Epigrammatum delectus* a sans doute été achevé par Nicole après la première rédaction de *La Logique*, celle qu'a conservée le manuscrit Vallant. L'achevé d'imprimer de *L'Epigrammatum delectus* est du 20 août 1659.

(4) Ce sont les chapitres IV et XV de la Première Partie et les chapitres XII et XIV de la Seconde Partie.

(5) Dans la belle étude que M^{lle} Hélène Bouchilloux a consacrée à « L'usage de la logique selon Arnauld » (*Chroniques de Port-Royal*, n° 44, 1995, p. 233-243), on pourrait, sans autre changement, remplacer le nom d'Arnauld par celui de Nicole : l'analyse garderait sa pertinence, mais on serait plus près de la vérité historique.

(6) On aurait souhaité donner en conclusion un tableau complet de la répartition du texte entre Arnauld et Nicole. En voici quelques éléments, à titre provisoire :

Premier Discours : N.
Second Discours : N.
I, 1-2 : A.
I, 3-4 : N.
I, 5 : A.
I, 6 : A ?
I, 7 : N ?
I, 8 : A.
I 9 : A, additions de N.
I, 10-11 : N.
I, 12 : A.
I, 13 : A, utilisant Pascal ; add. de N.
I, 14-15 : N.

II, 1 ; N
II, 2 : N, citant A.
II, 3 : A.
II, 4 : N ?
II, 5 : A + N ?
II, 6-7-8 : A.
II, 9 : A (1662), N (1664).
II, 10 : N.
II, 11 : N ?
II, 12 : N.
II, 13 : A.
II, 14-16 : N.
II, 17-20 : A.

III, 1 : A.
III, 2-8 : ?
III, 9 : A (1662), N (1664).
III, 10 : N.
III, 11 : A. III, 12 : N.
III, 13 : N ?
III, 14-15 : N.
III, 16 : ?
III, 17 : N.
III, 18 : A.
III, 19 : N, add. d'A en 1664.
III, 20 : N.

IV : A.